Ville de Bellevigny

PV 2022/145

AUTORISATION DE PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de BELLEVILLE SUR VIE,

- **à la demande de** : PAEnergie (Rui OSÓRIO)
  17bis rue de la Galissonnière
  85500 BEAUREPAIRE

- **pour le compte de** : ENEDIS (Stéphane VILLETTE)
  2 rue Vasco de Gama – Bâtiment C
  44800 SAINT HERBLAIN

- **Ets chargée des travaux** : PAEnergie
  17bis rue de la Galissonnière
  85500 BEAUREPAIRE

- **pour le chantier** :
  Lieux des travaux : Chemin de l'Étèpe
  Objet des travaux : Réalisation d'un branchement électrique
  Date des travaux : Du 08/12/2022 au 07/01/2023
  Durée des travaux : 30 jours

Autorise la permission de voirie ci-dessus demandée sous les réserves et prescriptions suivantes :

- Respect de la réglementation en vigueur en matière de sécurité et signalisation.
- Mise en place de la signalisation et des protections de chantier par l'entreprise sous la surveillance de l'autorité gestionnaire de la voirie.
- **Un état des lieux du chemin sera effectué avec l'entreprise avant et après les travaux**.
- **Remise en état à l'identique des lieux après travaux**. Dans l'hypothèse où cette remise en état ne serait pas conforme, la Commune, après mise en demeure restée sans effet pendant 15 jours (ou plus rapidement en cas de danger), fera remettre en état les lieux aux frais du pétitionnaire.

La présente autorisation est valable uniquement pour l'occupation du domaine public. Elle ne se substitue en aucun cas à une demande d'arrêté de circulation temporaire (pour modification de la circulation et/ou du stationnement) ni aux formalités à accomplir auprès des concessionnaires de réseaux (DICT...)

Le 22 novembre 2022

Le Maire,

MAIRIE DE BELLEVIGNY (Vendée)

Régis PLISSON

Ampliation :
- *Pétitionnaire*
- *Mairie – Services Techniques*